

Les titres décrits dans le présent document d'offre (le « **document d'offre** ») ne sont offerts que dans les juridictions où ils peuvent légalement être offerts à la vente; ils ne peuvent être offerts que par des personnes dûment inscrites et à des personnes à qui ils peuvent être légalement offerts à la vente. Le présent document d'offre ne constitue pas, ni ne doit en aucune circonstance être interprété comme constituant un prospectus, une publicité ou un appel public à l'épargne visant ces titres.

Ces titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »), ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis et ils ne peuvent pas être offerts ou vendus à des personnes aux États-Unis ou des personnes des États-Unis, à moins de faire l'objet d'une dispense des exigences d'inscription prévue les lois sur les valeurs mobilières étatiques américaines applicables. Le présent document d'offre ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de ces titres à des personnes se trouvant aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis, ou pour leur compte ou leur bénéfice. « **États-Unis** » et « **personne des États-Unis** » ont les significations qui leur sont attribuées dans le Règlement S en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières.

### Document d'offre sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté

Le 28 avril, 2026



### MERYLLION RESOURCES CORPORATION (la « Société » ou « Meryllion »)

#### Partie 1 – RÉSUMÉ DE L'OFFRE

##### Quels titres sont placés ?

<p><b>Titres :</b></p>	<p>Un minimum de 20 000 000 unités et un maximum de 43 500 000 unités à un prix de 0,05 \$ par unité (les « <b>Unités</b> »). Chaque unité se compose d'une action ordinaire de la Société (« <b>action ordinaire</b> ») et d'un bon de souscription d'actions ordinaires (« <b>bon de souscription</b> »). À compter du 62e jour suivant l'émission, chaque bon de souscription peut être exercé en une action ordinaire au prix de 0,07 \$ pour une période de 36 mois à partir de la date d'émission (l'« <b>Offre</b> »).</p>
<p><b>Le Placement :</b></p>	<p>Les unités seront offertes aux fins de vente par voie de placement privé sans courtier dans chacune des provinces du Canada en vertu de la dispense de financement par émetteur inscrit prévue à la partie 5A du Règlement 45-106 – Dispenses de prospectus (le « <b>Règlement 45-106</b> »), tel que modifié par l'ordonnance générale coordonnée 45-935 – Dispenses de certaines conditions de la dispense pour financement d'émetteur inscrit (telle que modifiée, la « <b>dispense pour financement d'émetteur coté</b> »).</p> <p>Les Unités peuvent également être proposées dans des juridictions étrangères conformément à la législation applicable et aux États-Unis en vertu d'une exemption aux exigences d'enregistrement de la Loi de 1933.</p>

<b>Prix d'offre</b>	0,05 \$ par unité
<b>Montant du placement</b>	Le placement est assujéti à l'acquisition d'un produit brut total minimal de 1 000 000 \$ par émission et vente d'au moins 20 000 000 unités (l'« <b>Offre minimale</b> »), et d'un produit brut total maximal de 2 175 000 \$ par émission et vente d'au plus 43 500 000 unités. (l'« <b>Offre Maximale</b> »).
<b>Date de clôture</b>	L'Offre devrait se conclure vers le 8 mai 2026, ou à toute autre date déterminée par la Société (la « <b>date de clôture</b> ») et, en tout état de cause, au plus tard à une date ne dépassant pas 45 jours après le dépôt de ce document d'offre.
<b>Bourse</b>	Les actions sont cotées à la Bourse des valeurs canadiennes (la « <b>CSE</b> ») sous le symbole « MYR »
<b>Derniers cours de clôture</b>	Le 27 avril 2026, la dernière journée de bourse précédant la date de dépôt de ce document d'offre, le cours de clôture des actions ordinaires sur la CSE était de 0,05 \$.
<b>Restriction à revente</b>	Les titres émis en vertu de la dispense de financement par émetteur inscrit ne seront pas assujéti à une « période de détention » conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables.

***Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.***

Sauf indication contraire toutes les références à « Dollars » ou « \$ » dans le présent document d'offre font référence au dollars canadiens.

### **Information générale**

**La Société effectue un financement par émetteur inscrit en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106. Elle bénéficie des exemptions énoncées dans l'ordonnance générale coordonnée 45-935 sur certaines conditions de la dispense pour financement par émetteur inscrit (l'ordonnance) et est habilitée à distribuer des titres en se basant sur les dispenses contenues dans l'ordonnance. En lien avec cette offre, la Société représente ce qui suit est vrai :**

- **La Société a des opérations actives et son principal actif n'est pas la trésorerie, les équivalents de trésorerie ou sa cotation en bourse.**
- **La Société a soumis en temps voulu tous les documents réglementaires nécessaires à la divulgation périodique.**
- **Le montant total en dollars de ce placement, additionné à celui en dollars de tous les autres placements effectués en vertu de la dispense de financement de l'émetteur inscrit et de l'ordonnance dans les 12 mois précédant immédiatement la date du communiqué annonçant ce placement, ne dépassera pas 25 000 000 \$ CA.**
- **La Société ne clôturera pas cette offre à moins qu'elle estime raisonnablement avoir levé suffisamment de fonds pour atteindre ses objectifs commerciaux et ses besoins de liquidité pendant une période de 12 mois suivant la distribution.**

- **La Société n'utilisera pas les fonds disponibles de ce placement pour une opération d'acquisition ou de restructuration importante en vertu du droit des valeurs mobilières, ou pour toute autre transaction pour laquelle les porteurs de titres doivent donner leur approbation.**

## **MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

Le présent document d'information contient des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et des États-Unis, qui sont fondés sur les attentes, estimations, projections, hypothèses et croyances internes actuelles de la Société. Les informations prospectives présentées dans l'offre sont valables uniquement à la date de l'offre. Ces déclarations prospectives et informations prospectives incluent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés sur les futurs projets d'exploration et de développement des propriétés minières de l'entreprise, y compris les échéanciers de mise en œuvre et les coûts prévus ; les attentes de la Société quant à l'affectation du produit et des fonds restants après la conclusion de l'opération de financement ; et la réalisation de l'opération de financement et la date de sa conclusion. Les énoncés prospectifs ou l'information prospective se rapportent à des événements futurs et au rendement futur et comprennent des énoncés concernant les attentes et les croyances de la direction fondées sur l'information dont dispose actuellement la Société. On peut souvent, mais pas toujours, identifier de tels énoncés prospectifs et informations prospectives par l'utilisation de mots tels que « plans », « s'attend à », « potentiel », « attendu », « anticipé », « ciblé », « budget », « prévu », « estimations », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « croit » ou les aspects négatifs de ceux-ci ou les variations de ces mots et expressions, ou par des déclarations selon lesquelles certains actes, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « seront » entrepris, survenus ou réalisés.

Les énoncés prospectives ou les renseignements prospectifs sont soumis à divers risques et incertitudes qui peuvent entraîner des écarts importants entre les événements réels ou les résultats et ceux présentés dans ces déclarations ou ces informations, notamment, sans s'y limiter : la conjoncture économique et commerciale ; l'obtention de l'approbation réglementaire de l'Offre ; la capacité à réaliser l'Offre ; les fluctuations des prix des matières premières ; l'offre et la demande, les livraisons ainsi que le niveau et la volatilité des prix des métaux stratégiques, de l'or et de l'argent ; les changements dans les paramètres du projet à mesure que les plans d'exploration continuent d'être affinés ; coûts de l'exploration et de la mise en valeur, y compris les coûts de main-d'œuvre et d'équipement ; risques et incertitudes liés à la capacité d'obtenir ou de conserver les licences, permis ou droits de surface nécessaires ; l'évolution des conditions du marché du crédit et des marchés financiers en général ; la capacité d'acheter de l'équipement et des fournitures d'exploitation en quantité suffisante et en temps opportun ; la disponibilité d'employés et d'entrepreneurs qualifiés ; l'incidence de la valeur du dollar canadien et du dollar américain, des taux de change sur les coûts et les résultats financiers ; la concurrence sur le marché ; les changements dans les politiques ou les taux d'imposition ; les difficultés techniques liées aux activités minières ; les changements dans la réglementation environnementale ; problèmes de conformité environnementale ; et autres risques de l'industrie minière. Les résultats réels peuvent varier considérablement par rapport aux énoncés prospectifs ou à l'information prospective, en raison du fait que les risques et incertitudes indiqués peuvent se concrétiser, ou encore que les hypothèses sous-jacentes soient incorrectes. Même si l'entreprise a cherché à déterminer des éléments clés susceptibles de provoquer des écarts significatifs entre les résultats réels et les attentes, il existe encore des facteurs inconnus qui pourraient entraîner des résultats différents de ceux prévus. Pour en savoir plus sur la Société et les risques et défis associés à son activité, les investisseurs sont invités à se référer aux dépôts annuels de la Société, accessibles sur le site Web [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com). La Société ne donne aucune assurance que les énoncés prospectifs ou l'information prospective s'avèreront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés et cette information. Par conséquent, il est déconseillé aux lecteurs de se fier excessivement aux déclarations et à l'information prospectives. Tout énoncé prospectif n'est valable qu'à la date à laquelle il a été formulé. Sauf dans la mesure requise par les lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour des informations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, de changements de circonstances ou autrement.

## Informations scientifiques et techniques

Les informations scientifiques et techniques contenues dans ce document d'offre concernant les propriétés minérales de la Société ont été examinées et approuvées par Mark J. Pryor (SEG, IOD, FGS, SACNASP), le conseiller technique de la Société auprès de U.S. Exploration et une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« NI 43-101 ») qui est un consultant indépendant de la Société.

## PARTIE 2 – DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

### Quelle est notre activité ?

La Société a été constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Colombie-Britannique) le 15 juillet 2013 sous le nom de 0976329 B.C. Ltd. Le 16 août 2013, la Société a changé son nom pour « Meryllion Resources Corporation ».

Les actions ordinaires sont échangées sur la CSE sous le symbole « MYR ». La Société est un émetteur assujéti dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario.

Meryllion est une Société en phase d'exploration. La Société a conclu un contrat de location et d'option concernant le projet Makenzie en or/argent/antimoine situé à 44 km au sud-sud-ouest d'Austin, Nevada dans la chaîne de Toiyabe du centre du Nevada. Makenzie est connu pour être l'une des plus grandes anomalies non testées en or, argent et antimoine dans l'état du Nevada.

Meryllion détient également les droits d'acquérir une participation pouvant aller jusqu'à 100 % dans l'argile d'adsorption ionique (IAC) de Westbury et Tasmanian Strategic Green Metals (« TSGM »), projets d'éléments de terres rares (REE) situés dans le nord-est de la Tasmanie, en Australie, avec une superficie totale d'environ 800 kms<sup>2</sup>. Les projets IAC REE de Meryllion sont situés le long des découvertes d'ABx Group Limited (ASX : ABX) et/ou à proximité. ABx a rapporté que les concentrations de Tb (Terbium) et de Dy (Dysprosium) dans toutes les ressources en terres rares d'ABx sont les plus élevées de tous les dépôts d'argile à adsorption ionique en Australie et sont parmi les plus élevées au monde.

### Événements récents

Ce qui suit est un aperçu des événements clés survenus au cours de l'année écoulée, ayant un impact sur notre entreprise :

- Le 13 mars 2026, la Société a lancé un placement privé sans courtier sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté pour des produits bruts minimums de 1 000 000 \$ et des produits bruts maximums de 2 175 000 \$ ; toutefois, le 24 avril 2026, la Société a annoncé qu'elle annulait ce financement en raison des conditions du marché.
- À compter du 11 mars 2026, la Société a conclu un accord de conseil de 60 jours avec le Placeur (tel que défini ci-après) en vertu duquel le Courtier a accepté de fournir des services de conseil financier à la Société. La Société a accepté de verser au placeur des frais en espèces de 25 000 \$ (plus les taxes applicables) et, sous réserve de l'approbation de la CSE, d'émettre au placeur un total de 500 000 actions ordinaires (les « actions-conseils »). Les actions de conseil seront soumises à une période de détention expirant quatre mois et un jour après la date d'émission.
- Le 19 février 2026, la Société a annoncé que le forage avait commencé selon le calendrier sur son projet d'argile à adsorption ionique (IAC) contenant des terres rares (REE) dans le nord-est de la Tasmanie, en Australie.
- Le 19 janvier 2026, la Société a conclu un accord de six mois sur la sensibilisation des investisseurs et les services médiatiques avec Martin City Studios, LLC, l'opérateur de The Ellis Martin Report.

- Le 12 janvier 2026, la Société a annoncé qu'elle avait finalisé une offre privée sans intermédiaire, émettant ainsi 5 875 000 actions ordinaires à un prix unitaire de 0,05 \$, générant un produit brut de 293 750 \$.
- Le 23 décembre 2025, la Société a annoncé avoir clôturé la première tranche d'un placement privé sans intermédiaire par lequel elle a émis un total de 5 640 000 actions ordinaires au prix de 0,05 \$ l'unité, pour un produit brut de 282 000 \$.
- Le 18 novembre 2025, la Société a conclu un accord modifié avec TSGM et Westbury selon lequel la date limite pour réaliser des dépenses minimales de 300 000 \$ AUD dans le cadre du projet lié au programme d'exploration initial est fixée au 1er juillet 2026, et qu'elle doit s'engager à verser un autre 200 000 \$ AUD en frais de projet dans les 90 jours suivants.
- Le 10 novembre 2025, la Société a émis 50 000 actions ordinaires au prix unitaire de 0,07 \$ pour un produit brut de 3 500 \$, résultant de l'exercice des options d'achat d'actions ordinaires datant du 8 janvier 2024.
- Le 2 septembre 2025, la Société a annoncé le départ de Guy Charette de son poste d'administrateur, ainsi que la démission de Chuck Forrest de son rôle de directeur financier. À partir du 1er septembre 2025, Chuck Forrest deviendra un administrateur de la Société. Ian Lynch a été désigné pour remplir le poste de directeur financier, à compter du 1er septembre 2025.
- À compter du 20 août 2025, la Société a procédé à un changement d'agent de transfert et du registraire, passant de Computer Share Investor Services Inc. à Odessey Trust Company.
- Le 17 juillet 2025, la Société a annoncé la nomination de Mark J. Pryor (SEG, IOD, FGS, SACNASP) en tant que conseiller technique de la Société pour l'US Exploration.
- Le 11 juillet 2025, la Société a signé un accord de location et d'achat d'options avec Bull Mountain Resources LLC (« BMR ») pour acquérir une participation majoritaire de 100 % dans 13 claims miniers couvrant le gisement d'antimoine/or/argent volcanique-sédimentaire « Makenzie » dans le comté de Nye, au Nevada. Le prospect Makenzie est une cible souterraine importante (>2,5 km<sup>2</sup>) composée de plusieurs veines de type épithermal à faible teneur en soufre. Il est situé à environ 44 km au sud-ouest d'Austin, dans la chaîne Toiyabe du centre du Nevada, et à environ 48 km au nord-ouest de la mine Round Mountain de Kinross Mining (>10M ozs Au). La Société a jalonné 89 claims additionnels, portant la superficie du projet à 8,34 km<sup>2</sup>.
- Le 10 juin 2025, la Société a annoncé qu'elle avait conclu un contrat de prêt prévoyant un prêt d'un montant en capital total de 195 000 \$ avec M. David Steinepreis, un administrateur de la Société. Le prêt comporte les caractéristiques suivantes : (i) il est non garanti ; (ii) sa durée est de 12 mois ; et (iii) il porte intérêt au taux annuel de 6 % (ledit intérêt devant être payable sur une base trimestrielle).
- Le 2 mai 2025, la Société a annoncé qu'elle avait finalisé une opération d'échange d'actions contre des dettes avec Croesus Mining Pty Ltd, une société détenue par M. David Steinepreis, membre du conseil d'administration, dans le but de rembourser un prêt impayé de 50 000 \$. En conséquence, 2 500 000 actions ordinaires ont été émises à un prix unitaire de 0,02 \$.

## FAITS IMPORTANTS

À l'exception des informations divulguées ci-dessous, aucun fait important concernant l'émetteur ou les titres distribués n'a été omis dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par l'émetteur au cours des douze (12) mois précédant la date du présent document d'offre sur le profil de l'émetteur à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Il est recommandé de lire ces documents avant d'investir.

## Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles ?

Objectifs commerciaux	Événements importants antérieurs	Période prévue	Coûts de l'événement
Étude géologique aéroportée par magnétométrie sur le projet Makenzie.	Étude SkyTem chiffrée et approuvée. En attente de l'achèvement du financement et de l'accès.	Fin T2 2026	260 000 \$
Permis de forage au projet Makenzie	En cours, discussions initiales avec les consultants techniques en attendant l'achèvement du financement.	T4 2026	240 000 \$
Programme de forage au diamant pour le projet Makenzie	En attente des résultats du levé SkyTem, de l'interprétation géophysique et de l'autorisation	Sous réserve des autorisations de permis (à confirmer)	900 000 \$
Échantillonnage de copeaux de roche et de sol au projet IAC REE tasmanien	En attente des résultats d'analyses du récent programme de forage	T2 2026	60 000 \$
Suivi du forage RAB au projet IAC REE tasmanien	En attente des résultats d'analyses du récent programme de forage	T2 2026	100 000 \$
Fonds de roulement	Frais d'entreprise et administratifs récurrents pour les activités opérationnelles	En cours	320 000 \$
Exploration et développement futurs des projets IAC REE de Tasmanie et Makenzie	Exploration et développement pour faire avancer le projet IAC REE Tasmanien et le projet Makenzie	T2 2026 et en cours	À allouer sur les fonds disponibles, tels que déterminés par la Société

Le montant alloué au produit net peut fluctuer en fonction de divers facteurs, tels que la dimension finale de l'investissement, le calendrier des autorisations et des homologations, et l'évolution des priorités stratégiques de la Société. Bien que la Société ait l'intention d'appliquer le produit net du placement comme indiqué ci-dessus, la direction aura un large pouvoir discrétionnaire quant à l'affectation des fonds disponibles et pourra réaffecter ce produit en vue de faire face à l'évolution des circonstances ou à toute opportunité qui se présente.

### PARTIE 3 – EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

#### Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement ?

Le produit net du placement et les fonds qui seront disponibles pour la Société après le placement sont les suivants :

	Source de financements	Dans l'hypothèse d'une offre minimale	Dans l'hypothèse d'une offre maximale
<b>A</b>	Montant à recueillir par l'offre	1 000 000 \$	2 175 000 \$
<b>B</b>	Commissions de placements et frais	80 000 \$ <sup>1</sup>	174 000 \$ <sup>1</sup>
<b>C</b>	Frais estimatifs du placement (avocats, comptables, auditeurs)	25 000 \$	25 000 \$
<b>D</b>	Produit net du placement : $D = A - (B + C)$	895 000 \$	1 976 000 \$
<b>E</b>	Fonds de roulement à la fin du dernier mois	54 000 \$ <sup>2</sup>	54 000 \$ <sup>2</sup>
<b>F</b>	Sources de financement supplémentaires	Zéro	Zéro
<b>G</b>	<b>Total des fonds disponibles <math>G = D + E + F</math></b>	<b>949 000 \$</b>	<b>2 030 000 \$</b>

#### Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

L'émetteur a l'intention d'utiliser les fonds disponibles comme suit :

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse d'une offre minimale	Dans l'hypothèse d'une offre maximale
Frais généraux et administratifs	320 000 \$	320 000 \$
Paiements de propriété et/ou d'option exigibles dans l'année	42 000 \$	42 000 \$
Programme de projet de forage proposé pour le projet IAC RÉE de Tasmanie	-	100 000 \$
Programme d'échantillonnage de copeaux de roche et de sol proposé pour le projet IAC RÉE tasmanien	-	60 000 \$
Étude géologique aéroportée SkyTem pour le projet Makenzie	260 000 \$	260 000 \$
Permis de forage au projet Makenzie	240 000 \$	240 000 \$

<sup>1</sup> En supposant le paiement d'environ 8 % des commissions en espèces aux personnes admissibles. Voir « Partie 4 – Frais et commissions ».

<sup>2</sup> Le fonds de roulement au 31 mars 2026 est une projection de la direction. Il se peut que les résultats réels divergent.

Forage au diamant pour le projet Makenzie	-	900 000 \$
Fonds de roulement non affecté	87 000 \$	108 000 \$
<b>Total : Égal à G dans le tableau sur l'emploi des fonds disponibles</b>	<b>949 000 \$</b>	<b>2 030 000 \$</b>

La répartition du capital et le calendrier prévisionnel indiqués ci-dessus reflètent les intentions actuelles de l'émetteur, sur la base de ses plans et de sa situation commerciale actuels, qui pourraient changer à l'avenir en fonction de l'évolution de ses plans et de sa situation commerciale. Bien que l'émetteur ait l'intention d'utiliser le produit du placement et ses fonds disponibles comme indiqué ci-dessus, il peut y avoir des circonstances où, pour des raisons commerciales valables, une réaffectation des fonds peut être jugée prudente ou nécessaire et peut différer sensiblement de ce qui est indiqué ci-dessus, car les montants effectivement alloués et dépensés dépendront d'un certain nombre de facteurs, notamment la capacité de l'émetteur à mettre en œuvre son plan d'affaires et atteindre ses objectifs de financement.

La Société a généré des flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation depuis sa création et prévoit que ces flux resteront négatifs jusqu'à ce qu'elle atteigne une production commerciale rentable dans une ou plusieurs de ses propriétés. Ainsi, une portion du bénéfice net de cette proposition peut être affectée au paiement de ces flux de trésorerie négatifs attendus en raison des opérations futures. Bien que la Société ait divulgué un déficit de trésorerie en conformité avec les règles régissant les valeurs mobilières, elle n'est pas obligée d'affecter les bénéfices de la levée de fonds à la couverture de ce déficit. La Société affectera les fonds disponibles, y compris le produit net du placement, d'une manière que la direction jugera être dans le meilleur intérêt de la Société et conforme à ses objectifs commerciaux divulgués. Malgré le manque de fonds de roulement, la Société s'attend à disposer de fonds suffisants pour atteindre ses objectifs et pour couvrir ses besoins en liquidités pendant au moins 12 mois après la réalisation du placement. Rien ne garantit que l'utilisation réelle des produits par la Société diffèrera sensiblement de ses attentes actuelles en raison de divers facteurs, y compris les changements dans les priorités opérationnelles, les conditions du marché et les dépenses imprévues.

Les états financiers vérifiés et intermédiaires les plus récents de la Société contenaient une note d'exploitation. Puisque la compagnie se trouve au stade de la prospection, sa capacité à récupérer des fonds pour l'exploration et l'évaluation de ses ressources et sa pérennité dépendent de la découverte de réserves économiquement exploitables, de la conservation de son intérêt pour les revendications sous-jacentes des ressources, de sa capacité à obtenir le financement nécessaire pour terminer le développement, et, enfin, de sa capacité à générer des bénéfices à partir de la production future ou de la vente de ses actifs. Le placement vise à fournir un financement pour les activités continues de la Société, y compris le forage proposé, l'échantillonnage et d'autres activités d'exploration. Cependant, la réalisation du placement ne devrait pas éliminer l'exigence d'inclure une note d'exploitation dans les prochains états financiers annuels de la Société.

### **Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés ?**

Le tableau suivant présente les détails de l'utilisation par l'émetteur du produit tiré des financements au cours des 12 derniers mois, ainsi qu'une explication des écarts, le cas échéant, par rapport à l'utilisation prévue du produit par l'émetteur telle que divulguée dans les documents précédemment déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou des autorités similaires au Canada, et l'incidence de tout écart sur la capacité de l'émetteur à atteindre ses objectifs commerciaux et ses jalons :

Date d'émission/vente	Nombre et type de titres	Produit Brut	Utilisation prévue des fonds	Écart par rapport à l'utilisation prévue des fonds
le 9 janvier, 2026	5 875 000 actions ordinaires	293 750 \$	Fonds de roulement général et financement des activités d'exploration	ND
le 23 décembre, 2025	5 640 000 actions ordinaires	282 000 \$	Fonds de roulement général et financement des activités d'exploration	ND
le 10 novembre, 2025	50 000 actions ordinaires	3 500 \$	Fonds de roulement général	ND

#### **PARTIE 4 - FRAIS ET COMMISSIONS**

**Qui sont les placeurs ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération ?**

Le placement est effectué sans l'entremise de courtier. La Société a cependant engagé Research Capital Corporation (le « **Placeur** ») comme placeur exclusif pour cette offre.

La Société émettra des frais en espèces de 8 % du produit brut recueilli à l'égard de l'offre auprès des abonnés introduits par le Placeur à la Société. La Société émettra également au Placeur le nombre de bons de souscription du courtier (chacun un « Bon de souscription du courtier ») correspondant à 8 % du nombre d'actions vendues aux investisseurs introduits par le Placeur auprès de la Société. Chaque bon de souscription du courtier permettra à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,07 \$ pendant une période de 36 mois suivant la date de son émission.

**Est-ce que le placeur ou l'intermédiaire est en situation de conflits d'intérêts ?**

A la connaissance de la Société, le Placeur n'a aucun conflit d'intérêt.

#### **PARTIE 5 – DROITS DES SOUSCRIPTEURS**

**Droits d'action pour information fausse ou trompeuse**

**Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à l'émetteur l'un des droits suivants :**

- (a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec lui ;
- (b) un droit d'action en dommages-intérêts contre lui et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.

**Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.**

**Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a) et b), vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.  
On se reportera à la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire et on consultera un avocat.**

#### **PARTIE 6 – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR L'ÉMETTEUR**

Les documents d'information continue déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières provinciaux et territoriaux du Canada sont accessibles en ligne sur le profil de l'entreprise sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Pour plus d'informations concernant la Société, veuillez visiter notre site web à : [www.meryllionres.com](http://www.meryllionres.com).

#### **PARTIE 7 – DATE ET CERTIFICAT**

**Le présent document de placement, de même que tout autre document déposé en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières à compter du 28 avril 2025, divulgue tous les éléments importants concernant les titres en question et ne contient aucune information trompeuse.**

**Date : le 28 avril, 2026**

*(s) "Richard Revelins"*

---

Richard Revelins  
Chef de la direction

*(s) "Ian Lynch"*

---

Ian Lynch  
Chef des finances